

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2026-154

## A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

En raison de la venue du bus « MAGICBUS » Place du Général de Gaulle le samedi 17 octobre 2026,

### ARRETE :

**ARTICLE 1 :** Le stationnement sera interdit sur l'ensemble des emplacements situés le long du terre-plein du Kiosque sur parking face à la mairie-médiathèque, et ce, **le samedi 17 octobre 2026 de 8h à 18h.**

**ARTICLE 2 :** Une signalisation temporaire sera mise en place.

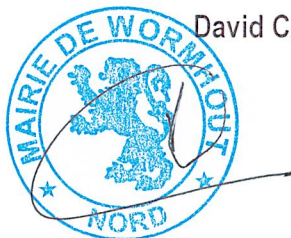
**ARTICLE 3 :** La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** Cet arrêté sera publié et adressé au demandeur et transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 04/08/2026

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 04/08/2026  
Le Maire,  
David CALCOEN

